

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 17 JANVIER 2001

Objet : L'an deux mille un et le dix-sept Janvier
Demande de à dix-sept heures trente
subvention
Européenne Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au
Communes nombre prescrit par le règlement dans le lieu
éligibles habituel de ses séances, sous la présidence de
"Manifestations" Monsieur Jean THAON

0101/05

Présents ou représentés :

MM. THAON, BALDINI, BARBIER, BONNET, DAVID, DUHALDE,
FRERE, GILLY, LORENZI, MALAUSSENA, MARY, MASCARELLI, MORANI
MMES BELLON, DALMASSO, PECQUEUR, SOMARIA.

Le Président rappelle à l'Assemblée que l'action du
Syndicat est exclusivement dirigée au bénéfice des populations
défavorisées du Haut et Moyen Pays du Département des AM.

Le développement du service culturel de qualité au
bénéfice des populations en zone rurale sera accru au cours de
l'année 2001 par l'organisation de concerts de qualité dans les
communes du Haut-Pays.

En conséquence, le Président propose de solliciter
l'Union Européenne au titre des communes éligibles à l'objectif 2,
de l'Etat au titre de la D.R.A.C. et de la Région, des subventions
pour la réalisation de l'opération "Manifestations Musicales",
dont le montant est évalué à 400 000 F pour l'année 2001.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré,
le Comité Syndical :

1/ sollicite au titre des communes éligibles à l'objectif 2,
des subventions au taux le plus élevé auprès de l'Union
Européenne, de l'Etat et de la Région.

2/ charge le Président d'effectuer toutes les démarches
nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Jean THAON

